

L'Administration du crédit agricole est un important organisme autonome de crédit agricole du gouvernement et il s'occupe d'expansion rurale dans le cadre de ses programmes de prêts.

On trouve des représentants de la plupart des départements fédéraux surtout à l'échelon des comités d'État. Les plus importants sont probablement les représentants du département d'Agriculture et de ses organismes. Pour ce qui est des questions agricoles les principaux organismes de l'État représentés sont les collèges d'agriculture subventionnés, les départements agricoles de l'État et les organismes agricoles. Les départements de l'État comprennent celui du commerce, les organismes d'expansion et de développement, le département du travail et de l'emploi et ceux de l'éducation, du service social et de la santé.

A l'échelon des comités de comté et de région locale, tous les départements et organismes fédéraux ayant des employés sur place et les départements de l'État ont ordinairement des représentants qui agissent à titre consultatif. Les comités de comté sont formés de cultivateurs, d'employés agricoles et de représentants d'organismes agricoles; de représentants d'associations, d'entreprises et industries; de représentants des services de placement; d'éducateurs, de travailleurs sociaux, de représentants des unités sanitaires des comtés et de médecins. Les banquiers locaux, les représentants d'associations nationales de prêts agricoles et de crédit de production de la *Federal Land Bank* jouent un rôle important. Il y a également les ministres du culte, les représentants d'organismes sociaux et fraternels et les associations municipales. Les groupes locaux s'occupant d'aménagement rural comprennent normalement les organismes agricoles, les associations de cultivateurs, les coopératives, les associations municipales, les industries, les associations féminines, les banquiers, les ministres du culte, les journalistes et les représentants des postes de radio, les chambres de commerce, les autorités scolaires, les associations sanitaires, les associations de jeunesse et les fonctionnaires du comté. Les membres des associations qui s'occupent des questions locales sont élus et choisis par des profanes et non par des représentants d'organismes.

Le comité du comté ou de la région (formé ordinairement d'un certain nombre de comtés) est celui où se fait le plus gros travail d'aménagement rural à l'échelon des projets et de la mise à exécution. Après qu'on a fait l'inventaire et l'étude des ressources de la région, qu'on a décidé l'ordre prioritaire des programmes d'action, on établit des sous-comités d'exécution qui travaillent de façon continue ou en rotation selon que le décide le comité du comté. Un comité peut être formé pour s'occuper d'une question particulière comme l'agriculture, l'industrie, le tourisme, l'enseignement professionnel, le zonage, la santé et l'hygiène.

*Étapes de l'exécution du programme relatif au comté.*—Pour désigner certains comtés ou certaines régions devant faire l'objet de programmes d'expérimentation ou de programmes de démonstration, on s'est fondé d'ordinaire sur des renseignements analogues à ceux que contient le rapport intitulé *Development of Agriculture's Human Resources* et sur d'autres données publiées par l'État touchant l'inventaire des ressources fondamentales. Cette tâche est confiée au comité d'État, qui à cette étape est formé ordinairement des principaux représentants des organismes de l'État et du gouvernement fédéral.

A ce stade, on demande aux collèges et aux universités de l'État de fournir les renseignements pertinents. Le comité d'État joue un rôle de coordination et de liaison entre le comité du comté et le comité national. Au moment de lancer